

La population des enfants suivis en protection de l'enfance au 31/12/2018 : les disparités départementales

Note statistique (décembre 2020)

L'Observatoire national de la protection de l'enfance (ONPE) publie aujourd'hui une note statistique relative aux disparités observées entre départements au 31 décembre 2018 dans la prise en charge des enfants en protection de l'enfance, à partir des données issues de l'enquête relative aux bénéficiaires de l'aide sociale à l'enfance (Drees) et de celles communiquées par le ministère de la Justice.

Cette nouvelle note analyse les disparités observables dans les modalités de prise en charge des mineurs et des jeunes majeurs entre départements français au 31 décembre 2018, ainsi que les évolutions constatées depuis le 31 décembre 2009. Sont étudiés les taux de prise en charge de ces enfants ainsi que leur mode de prise en charge : répartition entre milieu ouvert et accueil, répartition entre différents modes d'accueil, différences observées entre tranches d'âge.

La note statistique est disponible sur le site de l'ONPE dans la rubrique consacrée à ses [publications](#), de même que les précédentes notes sur les disparités départementales aux [31 décembre 2016](#) et au [31 décembre 2014](#).

Contact presse :

Nora Darani, responsable de la communication – 07 83 67 62 12 – ndarani@giped.gouv.fr

Secrétariat de l'ONPE – 01 53 06 68 92 – direction@onpe.gouv.fr

Visitez le site de l'ONPE www.onpe.gouv.fr et abonnez-vous à sa lettre électronique mensuelle.

LA POPULATION DES ENFANTS SUIVIS EN PROTECTION DE L'ENFANCE AU 31/12/2018 : LES DISPARITÉS DÉPARTEMENTALES

Note statistique (décembre 2020)

RÉSUMÉ. Dans le cadre de sa mission de mise en cohérence des données chiffrées disponibles sur la protection de l'enfance, l'ONPE analyse, chaque année depuis 2006, les données issues de l'enquête relative aux bénéficiaires de l'aide sociale à l'enfance (Drees) et celles communiquées par le ministère de la Justice, sous l'angle des disparités entre départements concernant la prise en charge des mineurs et des jeunes majeurs.

Au 31 décembre 2018, les taux de prise en charge varient selon les départements de 10,9 ‰ à 44,8 ‰ concernant les mineurs et de 0,1 ‰ à 21 ‰ en ce qui concerne les jeunes majeurs. Ces écarts se sont creusés sur la période du 31 décembre 2009 au 31 décembre 2018.

Concernant les taux de prise en charge en milieu ouvert des mineurs, la tendance nationale à la légère augmentation ne se vérifie pas dans 41 départements et 23 départements en connaissent même une diminution.

Les écarts sont particulièrement importants en ce qui concerne l'évolution des taux de prise en charge en accueil puisque 9 départements présentent une évolution très faible voire négative (jusqu'à - 4,6 ‰) tandis que 64 départements présentent une augmentation très significative, supérieure à la moyenne nationale (de + 26,6 ‰ à + 237,7 ‰).

L'étude approfondie de la variation du nombre de mineurs concernés par une mesure d'accueil sur la même période fait apparaître une évolution fortement différenciée en fonction de l'âge des mineurs, soit de + 12 ‰ pour les 6-10 ans à + 95 ‰ pour les 16-17 ans. Dans la majorité des départements, les taux d'accueil de jeunes majeurs augmentent tandis que leurs prises en charge en milieu ouvert diminuent dans 4 départements sur 5.

En ce qui concerne la répartition par mode d'accueil, la part des mineurs et jeunes majeurs pris en charge en famille d'accueil parmi l'ensemble des mineurs accueillis varie fortement selon les départements (de 16 ‰ à 81,7 ‰) et ce mode d'accueil reste majoritaire dans près de deux tiers des départements malgré une tendance nationale à la baisse.

De nouveaux modes d'hébergement se développent à côté des familles d'accueil et des établissements d'hébergement collectifs traditionnels, de façon notable mais disparate puisqu'au 31 décembre 2018 leur part est supérieure à la part des autres établissements dans 12 départements alors qu'ils sont totalement absents dans 2 départements.

MOTS CLÉS. Protection de l'enfance – Disparité – Département – Taux de prise en charge – Statistique.